ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, VOS DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2019

Pour bénéficier gratuitement de la Sécurité sociale en France… je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !

1

Je commence par m'inscrire sur le site internet dédié : etudiant-etranger.ameli.fr

Je saisis les informations obligatoires

Nom
Prénoms(s)
Date de naissance
Pays de naissance
Adresse e-mail
Adresse postale en France
Numéro de téléphone

Je dépose les pièces justificatives obligatoires

- Passeport/ carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

Je crée mon espace personnel

Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans mon espace personnel

Dès que je reçois un message m'attribuant un NIR…

… je peux télécharger mon attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.

3

Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide

J'ouvre mon compte personnel ameli
sur ameli.fr ou *via* l'application ameli

Je demande ma carte Vitale en fournissant mes pièces justificatives :

- photo d'identité récente
- pièce d'identité

Je déclare un médecin traitant lors d'une consultation,
auprès d'un médecin en France

Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.